

VILLIERS VINEUX
Séance du 8 avril 2022
S 003-2022

Convocation
du
 24 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le huit avril à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Kamel FERRAG, Maire

Présents : Kamel FERRAG - Yves HUGOT - François SPINELLE - Hélène COUASSE - Franck LECOMTE - Morgan PIERRON - Jean-Baptiste NAVARRE - Romuald LEMAITRE - Éric JAMBON,

Affichage
du
 12 avril 2022

Absents représentés : Aurore BUISSON a donné pouvoir à Kamel FERRAG - Nicolas ARVIN-BEROD a donné pouvoir à Yves HUGOT.

Secrétaire de séance : Kamel FERRAG,

Lecture du procès verbal de la séance du 11 mars 2022 est donnée et est adoptée à l'unanimité.

Le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour concernant
 - la convention cadre fixant les modalités des prestations de services relatives à l'élaboration de schémas directeurs pour l'eau et l'assainissement entre la communauté de communes et ses communes membres
 - la demande d'estimation d'un bien au notaire.
 Le conseil municipal accepte le rajout de ce point.

Vote des taux 2022,
Délibération 2022 – 007

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2022,

➤ Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal **ACCEPTE** à l'unanimité de maintenir le taux des taxes pour l'année 2022 comme suivent :

	BASES 2022	TAUX	PRODUITS
Foncier bâti	218 100	35.84	78 167 €
Foncier non bâti	27 300	52.38	14 300 €
Cotisation Foncière des Entreprises	9 400	19.80	1 861 €
TOTAL			94 328 €

Tarifs communaux
Délibération 2022 – 008

Le conseil municipal, après en avoir délibéré
ACCEPTE les tarifs communaux ci-dessous à compter du 1^{er} octobre 2022

SALLE POLYVALENTE :

Pas de location de ½ journée

	Habitants	Extérieurs	Location commerciale avec vente sur place	Location commerciale sans vente sur place
Week-end & jours férié en semaine	110 €	250 €		
Journée du lundi au vendredi	60 €	130 €	350 €	100 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

MATERIEL COMMUNAL :

Stands communaux	10 € avec une caution de 100 € / stands
Stands CDT	10 € avec une caution de 200 € / stands
Table (extérieurs commune)	2 € avec une caution de 200 €
Chaise / Bancs (extérieurs commune)	1 € avec une caution de 200 €
Table habitants	Prêt avec caution de 200 €
Chaise / Bancs habitants	Prêt avec caution de 200 €

CIMETIERE :

Concession	Perpétuelle	50 € (+ frais enregistrement)
Columbarium	Trentenaire	700 €

MAIRIE :

Photocopies	0.20 €
Affouages	4.00 €

Vote du budget,
Délibération 2022 – 009

Le conseil municipal, après en avoir délibéré
DECIDE de voter le budget suivant :
 Dépenses & Recettes de fonctionnement : 314 592,20 €
 Dépenses & Recettes d'Investissement : 202 325,00 €

Mise à jour du PCS et du DICRIM <i>Délibération 2022 – 010</i>	Le Maire donne lecture de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et du DICRIM. Après quelques modifications, les PCS et le DICRIM sont validés.
Constitution du groupe des chemins de randonnées	Après discussion : le groupe de travail sera composé de : L'ensemble du conseil municipal, M. Yves GIRAUD-JOFFRIN, M. Arnold BOUISSET, Gérard MILLON, Jean-Louis MILLON et Régis PIERRON
DETR <i>Délibération 2022 – 011</i>	Le Maire fait part au conseil municipal que la préfecture nous informe que la délibération demandant une subvention au titre de la DETR pour les travaux d'assainissement pluvial, rue du four, est erronée. La demande doit être faite sur une base de 30% de subvention et non 40%.
Convention prestations de services relatives à l'élaboration de schémas directeurs pour l'eau et l'assainissement <i>Délibération 2022 – 012</i>	Le Maire donne lecture de la convention cadre fixant les modalités des prestations de services relatives à l'élaboration de schémas directeurs pour l'eau et l'assainissement entre la communauté de communes et ses communes membres. Le conseil municipal, après en avoir délibéré AUTORISE le maire à signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier.
Demande d'estimation <i>Délibération 2022 – 013</i>	Le Maire propose au conseil municipal l'estimation d'un bien sur la commune par le notaire de Flogny-la-Chapelle pour un montant de 150€.
ZAD <i>Délibération 2022 – 014</i>	Le Maire informe le conseil que la délibération concernant la ZAD doit être modifiée pour apporter plus de détail. Le conseil valide cette nouvelle délibération.
Points divers	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Le maire informe que le pont des rigoles est limité à 3.5Tonnes ☛ Le maire informe que la signalisation routière a été installée cette semaine ☛ Le Maire donne compte rendu de la réunion du syndicat des eaux. ☛ Le Maire rappelle la réunion publique concernant la fibre : le jeudi 14 avril à 18h30 à Chéu.
	La séance est levée à 23h15 Fait et délibéré les jours mois et an susdit Signatures

M. Kamel FERRAG	M. Yves HUGOT	M. François SPINELLE
Mme Hélène COUASSE	M. Franck LECOMTE	M. Morgan PIERRON
M. Jean Baptiste NAVARRE	M. Romuald LEMAITRE	M. Éric JAMBON
M. Nicolas ARVIN-BEROD Pouvoir à Yves HUGOT	Mme Aurore BUISSON Pouvoir à Kamel FERRAG	